



Bilan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence



École des Amis-du-Monde 2017-2018

Les modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui sont en vigueur depuis le 15 juin 2012, obligent chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire à se doter d'un **plan de lutte contre l'intimidation et la violence**. Notre plan de lutte a été approuvé par le conseil d'établissement.



Lina Fortin

Actions réalisées dans le cadre de notre plan de lutte contre l'intimidation et la violence :

Formation avec deux personnes ressources pour l'ensemble du personnel de l'école

- Comité de travail cour d'école: Ce comité met en place des conditions favorables pour des périodes de récréations physiquement actives et pacifiques.
- Démarche de travail avec les membres du personnel enseignants et du service de garde et du diner pour actualiser le code de vie et la surveillance bienveillante.

Avant la rentrée scolaire, visite de l'école et rencontre des élèves à risque avec le nouveau titulaire.

Enseignement des comportements attendus avec tous les élèves de l'école.

Session de travail avec les éducatrices, les surveillants de diner et les enseignants sur l'enseignement des comportements attendus du code de vie et une mobilisation des interventions sur une gradation de conséquences. Rencontres ponctuelles.

Démarche de surveillance active et bienveillante sur la cour d'école. Port de dossard pour les surveillants.

Aide-mémoire sur l'intervention en cas de situation de conflits présenté aux chauffeurs d'autobus lors de la rencontre de la rentrée et suivi en janvier.

Activités sur la prévention auprès des élèves.

Ateliers de philo pour enfants dans toutes les classes de la maternelle à la 6e année.

Activités du Conseil des élèves sur le Vivre Ensemble.

Accompagnement de la psychoéducatrice et de la TES au besoin auprès des enseignants (rôle conseil) et auprès des enfants selon les besoins.

Pratiques des comportements attendus dans les autobus scolaires avec les élèves.

Création d'outils de travail pour l'encadrement des élèves.

Révision de notre code de vie.

Sondage SÉVI auprès des élèves de la 4e année à la 6e année.

Activités Gang de choix en partenariat avec les policiers.

Actions à prévoir pour 2018-2019

Poursuite des objectifs du plan de lutte.

Tableaux informatifs pour les parents déposés sur le site web de l'école.

Poursuite de notre démarche sur l'enseignement des comportements attendus.

Reconduire les ateliers de prévention dans les classes.

Session de travail en début d'année avec les enseignants, éducateurs du service de garde et surveillants du diner sur le code de vie et surveillance bienveillante.

Démarche sur l'enseignement de la philo pour enfants.

Accompagnement d'une personne ressource sur le lien d'attachement.

Accompagnement sur le développement de la bienveillance chez nos jeunes.

Démarche de surveillance active sur la cour d'école à poursuivre.

Documents déposés sur le site web pour les parents.

Présentation aux parents de notre démarche en début d'année.

Rencontre avec les chauffeurs d'autobus pour l'arrimage de nos pratiques.

Pratiques des comportements attendus dans les autobus scolaires avec les élèves.

Poursuite des activités de prévention.

Travail de concert avec la conseillère pédagogique en prévention de la violence de la CSMB pour cibler des moyens efficaces.

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1, LIP).

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation (art. 83,1, LIP).

Il s'agit donc d'un résumé de la mise à jour de notre plan de lutte.

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que les enfants s'épanouissent dans un climat sain et sécuritaire.

Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (art. 13, LIP).

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (art. 13, LIP).

